

Marie-Élisabeth HENNEAU
&
Julie PIRONT
Université de Liège
UR Transitions

Un nouveau profil de bénédictines au Nord de la « dorsale catholique » : une réforme pensée par et pour des femmes au XVII^e siècle

1. Une réformatrice au temps des réformes¹.

La naissance de la congrégation des bénédictines dites de la Paix Notre-Dame s'inscrit à la fois dans le prolongement d'un mouvement de réforme auquel adhèrent, dès le XV^e siècle, les communautés de cisterciennes implantées aux Pays-Bas méridionaux et en principauté de Liège, et dans le contexte des changements profonds qui affectent les ordres anciens à la suite de la publication des décrets de la XXV^e session du Concile de Trente consacrés aux réguliers (1563).

1.1. Vie monastique et idéal de réforme.

La Règle de saint Benoît à laquelle ces moniales se réfèrent depuis leur fondation les engage à une perpétuelle conversion de leurs mœurs et à une

1 - La première partie de cette étude est due à Marie-Élisabeth Henneau, la seconde à Julie Piront.

continuelle *reformatio* de leur vie dans ces « écoles du Christ » que sont censés constituer leurs monastères. Idéalement, il s'agit d'y « reprendre forme », c'est-à-dire de renouer avec l'idéal évangélique et de se rapprocher du modèle de vie des apôtres, telle qu'on imagine qu'elle a pu être dans les débuts du christianisme.

Dès leur incorporation à l'ordre de Cîteaux, ces *mulieres religiosae* en ont adopté la dynamique visant à une exigeante restauration de la Règle bénédictine et prônant, à chaque moment de relâchement, un retour aux préceptes du Maître. Pour elles, comme pour leurs homologues masculins, le défi va alors consister à concilier leurs aspirations spirituelles et mystiques aux exigences disciplinaires imposées par l'ordre et par l'Église et aux contraintes que font peser sur elles les réseaux sociaux gravitant autour de leurs établissements. Ces exigences vont notamment porter, et de manière récurrente, sur deux questions fondamentales : la relation au monde et le rapport à l'argent, et se trouver bien souvent en contradiction avec les attentes de la société ou difficilement applicables selon les circonstances. Ainsi, le respect de la communauté des biens, impliquant un renoncement à la propriété personnelle et donc une juste répartition des ressources entre les membres d'un groupe, est-il régulièrement remis en question en période de crise. Et la retraite absolue supposant une rupture radicale avec l'entourage est-elle souvent difficile à protéger alors que la survie des institutions monastiques dépend en grande partie des interactions avec la société. De siècle en siècle, des adaptations sont donc introduites jusqu'à ce que des réformes soient proposées ou imposées pour restaurer l'âge d'or des origines, qu'à chaque fois on réinvente tout en s'imaginant le reproduire à l'identique.

1.2. Processus de réforme à l'abbaye de Flines.

C'est dans cette perspective que se situent les cisterciennes de la vallée mosane qui, au début du XV^e siècle, tentent de se réapproprier le projet des origines en tâchant d'abord de rétablir la communauté des biens et donc de se passer de l'aide de leurs familles pour le moins interventionnistes. Mais leur aspiration profonde est plus encore de rompre avec cet entourage pour s'isoler dans un désert propice à la rencontre avec le Christ. Leur initiative est approuvée par des autorités religieuses qui, de leur côté, songent depuis longtemps mais souvent sans succès, à imposer une stricte clôture à l'ensemble des moniales. Ce mouvement de réforme initié à Liège, puis touchant les abbayes du Namurois, du Brabant et du Hainaut, se répand de proche et par vagues successives tout au long du siècle, modifiant ainsi

les modes d'existence de ces femmes, bien des années avant l'introduction de la Réforme catholique².

Les cisterciennes de l'abbaye de Flines, fondée à Orchies (diocèse de Tournai) en 1234 par la comtesse de Flandre Marguerite de Constantinople, sont également invitées à s'y associer à partir de 1506, suite à une visite régulière effectuée par l'abbé de Nizelles³. Les points essentiels à restaurer sont, comme partout, la clôture et la communauté des biens. Et pour les aider à se ressourcer, il est prévu que des moniales de Wauthier-Braine, déjà réformées, viennent un temps les encourager à modifier leurs usages, sous la direction de Jeanne de Boubais (1507-1533). La communauté va alors connaître des jours heureux, avec le brillant abbatiat de Jacqueline de Lalaing (1533-1561), avant de souffrir des séquelles des guerres de religion et de l'abrogation du système traditionnel des élections abbatiales – remplacé par la nomination des supérieures par le pouvoir royal. Après plusieurs exils forcés, les cisterciennes de Flines ne réintègrent leur enclos qu'en 1585. Parmi elles figure Florence de Werquignoeul, future fondatrice des bénédictines de la Paix Notre-Dame. Toutes se retrouvent alors sous la direction conjointe de l'abbesse Gabrielle d'Esne (1570-1609), manifestement résolue à rétablir la vie régulière dans ce monastère en partie endommagé, et du cistercien Jean d'Assignies († 1642), moine de Cambron et chapelain commis à leur service. Frère de l'une d'entre elles, il est aussi le cousin de Florence. Il est surtout l'auteur de plusieurs ouvrages spirituels qu'il dédie à ses dirigées pour les aider à vivre selon l'esprit de Cîteaux tel qu'il est réinterprété à cette époque dans les abbayes des Pays-Bas méridionaux⁴. Sans doute les objectifs poursuivis par Gabrielle d'Esne ne sont-ils pas à la hauteur des aspirations de Florence de Werquignoeul, puisqu'elle quitte son abbaye en 1604 pour réaliser son vœu le plus cher : former une communauté de religieuses vouées à une relecture « à la lettre » de la Règle de saint Benoît.

2 - Marie-Élisabeth HENNEAU, *Les cisterciennes du pays mosan. Moniales et vie contemplative à l'époque moderne*, Bruxelles-Rome, Brepols-Institut historique belge de Rome, 1990, p. 192-208. Id., « Les débats relatifs à la clôture des moniales aux XVII^e et XVIII^e siècles : discours croisés entre deux mondes », Isabelle HEULLANT-DONAT, Julie CLAUSTRE, Élisabeth LUSSET (dir.), *Le cloître et la prison (VI^e-XVIII^e s.)*, Paris, Pub. de la Sorbonne, 2011, p. 261-274.

3 - Édouard HAUTCOEUR, *L'histoire de l'abbaye de Flines*, Lille, R. Giard, 1909, p. 142-172.

4 - Notamment *Pratique régulière des personnes soumises à vivre selon la Règle de St Benoît recueillie et mise en langue vulgaire par Jean d'Assignies, abbé de Nizelles*, Douai, G. Pinchon, 1627.

1.3. Itinéraire d'une réformatrice : du chapitre noble au monastère cloîtré.

Née en 1559 à Épinoy-les-Oisy (diocèse d'Arras), Florence est la fille de François de Werquignooul et de Gertrude de Davre, qui obtiennent pour elle une prébende au chapitre noble de Moustier, dans le Namurois. Elle y séjourne jusqu'en 1579, avant de revenir à Douai auprès de sa famille, puis de rejoindre la communauté de Flines alors en exil. Elle y fait profession en 1583. Manifestement en désaccord avec son abbesse à propos des réformes à instaurer lors du retour des cisterciennes sur leur lieu de fondation, elle confie son souhait de plus grande rigueur au père immédiat de Clairvaux, Denis Largentier, qui l'encourage à poursuivre son projet, mais se heurte à l'abbé de Cîteaux, qui s'y oppose avec la dernière énergie. Florence finit par obtenir l'autorisation de quitter une communauté qui ne partage pas ses vues et s'installe avec sept de ses consœurs à Douai, où, soutenue par les jésuites anglais, elle fonde en 1604 la première abbaye de la Paix Notre-Dame. De cistercienne qu'elle était, elle devient ainsi bénédictine, à la tête d'un groupe de femmes désireuses d'adopter le parfait profil de la moniale tridentine. Cette nouvelle communauté, rompant avec l'ordre de Cîteaux, s'installe en effet au cœur de l'espace urbain et souhaite y vivre strictement cloîtrée sous la juridiction de l'évêque d'Arras. Dame Florence compose pour elle un « Livre de l'ordre » et l'anime d'une direction spirituelle inspirée des enseignements de son parent Jean d'Assignies, mais aussi de celui des bénédictins de la réforme de Saint-Vanne, et des conseils de son confesseur, le théologien François Silvius. Avec lui, elle met au point des Constitutions destinées à orienter les nouvelles bénédictines dans leur relecture de la Règle :

« Renonces à vous mesmes d'une entière et parfait abnégation, mortifiant pour les vivifier tous vos sens et puissances, le corps par la continence et méseises de la pauvreté, l'esprit par la subjection d'une obéissance aveugle, votre liberté par la closture, la veue par la réserve et circonspection, l'ouye et parler par la solitude et silence, le goust par tant de jeusnes et abstinence, le toucher par tant de veilles, d'austérités et rigueurs, l'amour de propre excellence par les belles et généreuses accusations de vous-mesmes en publicque et

enfin tout ce qui est en vous par tant d'autres et singuliers exercices de vertu [Préface]⁵... »

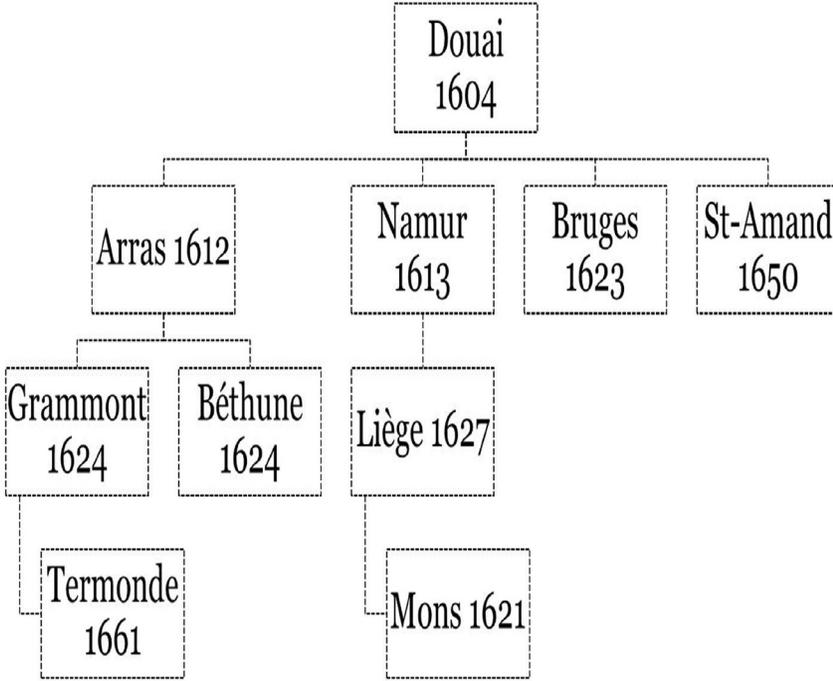


Figure 1 : Bénédictines de la Paix Notre-Dame : arbre des fondations d'Ancien Régime. Cliché Marie-Élisabeth Henneau.

5 - Les constitutions des bénédictines de la Paix Notre-Dame n'existent que sous forme manuscrite. L'exemplaire utilisé ici est conservé aux archives des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège (Archives PND Liège), 32 : *Livre conten[ant] les constitutions des moniales réformées de la Paix N[ot]re-Dame à Douay, de la Paix de Jésus à Arras et de la paix aussi N[ot]re-Dame à Namur et des autres religieuses de la mesme réformation qui es Pais Bas, XVII^e siècle, non paginé.*

Son charisme attire alors suffisamment de vocations pour que d'autres fondations soient envisagées, sans que cette congrégation rencontre le succès d'autres projets qui se multiplient à cette époque. La bénédictine Florence de Werquignoeul meurt en odeur de sainteté à Douai en 1638⁶.

1.4. Une mise en mots de la réforme.

En plus des biographies spirituelles qui circuleront à son propos et qui feront mémoire de ses intentions réformatrices, chacune des maisons surgies du tronc douaisien perpétuera le souvenir du projet d'origine dans des écrits restés inédits et qui sont pour l'instant à l'étude⁷.

On se limitera ici à l'examen du récit qu'en ont fait les bénédictines de Namur, dont les propos permettent de rejoindre, sinon la réalité, du moins leur perception d'un processus de réforme à laquelle elles ont adhéré, contrairement à d'autres qu'elles jugent sans complaisance⁸.

6 - Marguerite TRIGAULT, « Vie de Florence de Werquignoeul, fondatrice de la Paix Notre-Dame de Douai », Edmond MARTÈNE et Ursin DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, 2^e partie, Paris, 1717, p. 219-257 ; *La vie de la noble Dame Florence de Werquignoeul, très-distinguée par ses vertus et son rare mérite, première abbesse et institutrice de la réforme de saint Benoît, à Douay, sous le titre de la Paix-Notre-Dame*, Douai, C. L. Derbaix, 1733 ; François-Joseph PARENTY, *Histoire de Florence de Werquignoeul, première abbesse de la Paix Notre-Dame, à Douai, et institutrice de la réforme de l'Ordre de Saint-Benoît dans le Nord de la France et en Belgique*, Lille, Lefort, 1846.

7 - Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet Lodocat (Chrétientés lotharingiennes – Dorsale catholique IX^e-XVIII^e s., <https://lodocat.hypotheses.org/>), financé par l'Agence nationale de la recherche (F), qui vise à étudier de façon diachronique l'originalité des formes de christianisme développées dans des zones « de marge », à cheval sur des frontières politiques, religieuses et linguistiques, territoires qui ont constitué à l'époque moderne la « Dorsale catholique » (l'axe européen du front de catholicité, entre christianismes catholique et protestants). L'objectif est de repenser les facteurs explicatifs et les modalités d'une multiplicité et variété d'expériences religieuses, de leur diffusion, de leurs succès ou échecs, en faisant mieux ressortir ce qui relève de la conjoncture ponctuelle et ce qui relève de phénomènes structurels, liés à la spécificité de ces régions sur le plan politico-religieux. Les travaux se sont concentrés autour de trois axes – l'engagement des femmes dans le monde régulier ; les modèles pastoraux ; les rapports entre dévotions et politique – en utilisant notamment les méthodes de l'anthropologie historique, des gender studies et de la prosopographie.

8 - Archives PND Liège, sans cote : *Livre cronique des archives, annales du monastère de la Paix N[ot]re-Dame, ordre de S[ain]t Benoit à Namur ou Registres, réceptions, mortes et éloges des religieuses qui ont vescus en ce cloistre de la Paix N[ot]re-Dame à Namur, avec aucunes choses plus remarquables avenues depuis l'érection dudit cloistre, comenseant le 23 avril 1613, 2 t., XVII^e-XVIII^e siècle, 662 p.* Ce texte fera l'objet d'une édition critique dans le cadre du projet Lodocat.

La narration débute par un constat mitigé à propos de la situation que Florence découvre à Flines :

« Comme l'ordre du glorieux saint Bernard n'estoit desjà plus en sa premier ferveur, ceste vénérable dame n'y sentoit ses desirs content et satisfait, bien que cette abbaye estoit pour lors l'un des plus réguliere de son temps, si ce [n'est], néanmoins, qu'il y avoit quelque apparence de propriétés pour n'estre tous en commun, ce qui donnoit du dégoust et de l'inquiétude à aucunes âmes désireuses d'un entier et parfaict dénuement d'elles-même et de tous, car les âmes qui reçoivent cette grâce et honneur d'espouser Jesus Christ reçoivent pour leur dotte la pauvreté, le mépris et détachement de toutes choses, se pourquoy les âmes religieuses doivent fidellement garder ses saintes richesses [p. 1]. »

Si l'autrice reconnaît que la communauté de Flines se distingue dans un ordre alors en difficulté, son mode de vie ne laisse pas de mécontenter les plus exigeantes qui déplorent que chacune y vive « en son particulier », soutenue financièrement par ses proches au mépris du vœu de pauvreté. Ces esprits rigoureux finissent par se distancer des autres et former un clan dès lors accusé de vouloir se singulariser.

« [Elles ne pouvaient] accomplir leurs obligations avec la perfection requise, à moins d'être tenues pour des singulières, quoyque leur singularité n'eut été que pour la gloire de Dieu et le bien de leurs âmes. Néanmoins, en des communautés, la singularité en doit tousiour estre exillée pour estre la vraye retracte de l'amour propre, ne soit que la sainte obediencie l'avoue [p. 2]. »

La seule solution est donc d'envisager une séparation du groupe pour permettre aux unes de vivre selon les coutumes habituelles et aux autres, selon leurs nouvelles exigences.

« Donc pour éviter ce vice de singularité, satisfaire à Dieu et obéyr à la conscience, la vénérable dame Florence de Werquygnoeul prins résolution de changer de vie, d'habit et de maison, le St Esprit luy donnant des si fortes inspirations et fervent désir d'une vie toute parfaite qu'elle n'avoit aucuns repos si elle ne mettoit en execution ses généreux desseins... ce qu'elle faisoit elles-mesme en toutes sortes de mortification, veilles, jeunes, prières et oraison qu'elle offroit à Dieu pour l'heureuse issue de ses prétentions et comme elle ne pouvoit en venir à bout elle seul, Dieu inspira les mesmes desirs à plusieurs autres religieuses de la mesme abbaye de laquelle estoit prelate une vertueuse dame nomée dame Gabrielle Daine, laquelle estoit grandement soigneuse et désireuse de la perfection de ses religieuses et d'amplifier en tout la gloire de Dieu [p. 2]. »

La réforme, nourrie par une conversion intérieure, se traduit donc extérieurement par un changement de lieu – de la campagne, on passe à la ville – et d'habit : elles troquent leur habit blanc pour une coule noire. Elle amène aussi les moniales à prendre leurs distances par rapport aux institutions cisterciennes et à se rapprocher de l'autorité épiscopale. Elle ne les détourne toutefois pas de la spiritualité bernardine.



Figure 2 : Gérard Édelinck, « Portrait de Florence de Werquygnoeul », 1694. Archives PND Liège. Cliché Marie -Élisabeth Henneau.

Si l'annaliste daigne un moment considérer la vertu de l'abbesse Gabrielle d'Esne, elle s'empresse de revenir sur le calvaire enduré par Florence, objet de nombreuses accusations du chef de cisterciennes qui la traitent de « bigote, réformatrice, inventrice de nouveauté, ambitieuse qui cherchait de secouer le joug de l'obédience pour commander aux autres, factieuse qui troubloit toute la maison... », litanie de reproches habituellement adressés par leurs opposants aux réformateurs de tous bords, toujours soupçonnés de vouloir faire œuvre nouvelle pour en tirer une gloire personnelle, au risque de ruiner l'ordre établi. Pour y parer, il importe donc de rappeler à la postérité que cette réforme, dont Dieu soutient depuis toujours la mise en œuvre, est bien le résultat d'un combat rude mais victorieux contre les forces du mal. Lesquelles s'acharnent sur Florence et sur ses sœurs, d'abord à Flines puis à Douai.

« La ferveur et perfection qui estoit en cette nouvelle réforme ce dilatoit par tout et la renomée en fut si bonne q[ue] beaucoup des filles de tous estats et condition y désiroient avoir entrées, mesme des religieuses d'autres ordres, mais plusieurs de celle qui y entrèrent n'eurent le courage de persévérer, le diable comenseant à jouer de ses armes, car il leur [p. 13] livra plusieurs assauts, les affligeant de toutes sortes. Dieu fonde ses œuvres sur la tribulation, il n'y a rien qui nous rend plus ferme et attachez à luy. »

La réforme de Florence de Werquignoel aboutit donc à l'adoption par ces religieuses nourries de la tradition cistercienne d'un nouveau profil de moniales, certes persuadées de renouer avec l'antique tradition bénédictine, mais également influencées par les modèles de vie contemplative et apostolique qui ont le vent en poupe au début du XVII^e siècle.

« J'espereray qu'avons quelque peu avancé le chemin si vous et nous perseverons fidellement en notre carrier et comme dit la vie de Marthe et Madeleine, je dist de Marthe, par la très parfaite et exacte observance regulier aussi bien es ordonnances petites que grandes, [...] et la vie de Madeleine pour les exercices intérieures de la présence divine en nous et l'amour pur [p. 78]⁹. »

Le changement doit en effet toucher à la régularité – relecture scrupuleuse de la Règle, renouveau liturgique, restauration de la clôture stricte et de la parfaite communauté des biens –, mais aussi à la conversion intérieure – pratique intensive de l'oraison mentale et ascèse exigeante –, pour avancer avec plus de sûreté sur

9 - Copie d'une lettre adressée par Florence de Werquignoel à Catherine Laubegeois, fondatrice du monastère de Namur, le 6 septembre 1613.

le chemin du salut. La rencontre avec le Christ passe donc par de longs temps de prières, tant communautaires que privées, dont les bienfaits doivent rejaillir sur le groupe mais aussi sur l'entourage. Car ces contemplatives cloîtrées, mais inscrites dans le tissu urbain, comptent bien agir sur le monde, d'abord par l'image exemplaire qu'elles espèrent donner de leur vie, mais aussi par la direction spirituelle qu'elles comptent offrir, depuis leurs parloirs grillagés, à tous ceux qui voudront les consulter, et par l'encadrement des jeunes filles qu'elles vont progressivement accueillir dans leurs modestes pensionnats.

2. *Un cadre de vie pour des bénédictines réformées.*

L'architecture des bâtiments érigés pour et parfois par ces religieuses a été conçue pour répondre aux exigences tridentines évoquées plus haut et, notamment, pour permettre à ces femmes de vivre une retraite absolue au cœur de l'espace urbain ; il s'agit donc d'assurer un cloisonnement des espaces pour séparer les religieuses et des autres personnes (le prêtre célébrant la messe, les fidèles assistant à l'office, les familles venant rendre visite, etc.) tout en ménageant un nombre minimal d'ouvertures grillagées pour permettre une communication auditive au moins, visuelle au mieux.

Après un examen des prescriptions des théoriciens de la clôture et de la règle de l'ordre en matière d'architecture, les pratiques architecturales des bénédictines de la Paix Notre-Dame seront analysées au travers de l'édifice le mieux conservé à ce jour : l'abbaye de Liège. Il ne sera pas question ici de faire une analyse stylistique des bâtiments ou de leurs techniques constructives, mais plutôt de se concentrer sur l'articulation de l'église et du chœur des religieuses et sur les dispositifs (grilles, portes) mis en œuvre afin de déterminer dans quelle mesure les réalisations sont conformes aux normes théoriques.

2.1. **Clôture et architecture : le discours normatif.**

Les décrets tridentins ne livrent aucune recommandation concrète sur la manière d'édifier un monastère conforme à leurs exigences. Face à ce silence, plusieurs théoriciens ont envisagé des solutions architecturales qui permettent de préserver autant que possible la clôture des religieuses dans un environnement urbain. Le célèbre ouvrage *Instructiones fabricae et suppellectillis ecclesiasticae*

de Charles Borromée (1560-1584)¹⁰, archevêque de Milan, met en place dès 1577 des recommandations architecturales qui sont relayées au nord des Alpes par les ouvrages de Florent Boulanger¹¹ au XVII^e siècle et de Sébastien Cherrier¹² au siècle suivant. Destinés aux clercs et non aux architectes, ces traités exploitent les possibilités de l'architecture pour établir la clôture matérielle en proposant une réflexion sur le plan des bâtiments et sur les ouvertures minimales mais indispensables aux échanges entre les deux mondes.

Les propositions de Charles Borromée en matière de plan sont précises et s'étendent à l'ensemble des bâtiments du monastère dont la distribution intérieure est structurée par la clôture, distinguant les espaces accessibles aux personnes extérieures des espaces réservés aux religieuses. Le chapitre 32 du premier livre s'intéresse à ce qu'il nomme « l'église double » (*chiesa doppia*), composée de l'église (extérieure à la clôture) et du chœur des religieuses (intérieur à la clôture). L'emplacement de ce dernier concentre toutes les attentions : contigu à l'église, il doit à la fois permettre aux religieuses de voir le maître-autel abritant le Saint Sacrement tout en les dissimulant le plus possible du regard des fidèles qui assistent à la messe. Charles Borromée recommande le parti du chœur placé dans l'axe de la nef derrière le maître-autel. Florent Boulanger approfondit la réflexion en envisageant une alternative acceptable qui puisse répondre aux contraintes du parcellaire : le chœur placé perpendiculairement à la nef de l'église. En revanche, il exclut le parti du chœur en tribune et du chœur placé dans la nef. Le reste du monastère est envisagé dans le chapitre 33 de Charles Borromée. Ses recommandations sont globalement empreintes de bon sens et de pragmatisme, tout en laissant une marge de liberté aux maîtres d'œuvre pour adapter le programme architectural aux contraintes du parcellaire urbain. Néanmoins, la clôture régit l'organisation intérieure des bâtiments et les espaces verts qui doivent être cernés de hauts murs de clôture.

Au fil de sa description des lieux, Charles Borromée prévoit l'existence d'ouvertures indispensables à la vie spirituelle et matérielle de la communauté. Reléguées au chœur, les religieuses doivent pouvoir entendre la messe, voir le Saint Sacrement, recevoir la communion des mains du prêtre et le cas échéant, revêtir l'habit ou faire profession en présence de l'évêque ou de son représentant. Le

10 - Les « Instructions » de Charles Borromée ont été rééditées par Paola BAROCCHI (dir.), *Trattati d'arte del cinquecento fra manierismo e controriforma*, 3. C. Borromeo – Ammannati – Bocchi – R. Alberti – Comanini, Bari, Laterza e Figli, 1962, p. 1-113.

11 - Florent BOULANGER, *Traitez de la closture des religieuses : leur enseignant l'obligation que toutes y ont ; pourquoy elles en peuvent sortir ; qui y entrer et avoir accez aux parloirs. Avec un sommaire de tout, pour celles qui la gardent étroitement, très utiles à tous ceux qui ont la charge de leur conduite*, Paris, D. Moreau, 1629.

12 - Sébastien CHERRIER, *Histoire et pratique de la clôture des religieuses selon l'esprit de l'Église et la jurisprudence de France*, Paris, G. Desprez, 1764.

confesseur doit pouvoir écouter la religieuse dans le confessionnal et aux parloirs, il est nécessaire que religieuses et visiteurs puissent échanger, éventuellement se voir. Pour répondre à ces besoins tout en garantissant une séparation physique des personnes en présence, le cadre architectural doit être efficace : grilles et volets régulent les échanges en autorisant les communications auditives, parfois visuelles. Les objets franchissent seuls la clôture au moyen du tour, cylindre pivotant dans l'épaisseur du mur. Toutefois, chaque fenêtre, chaque porte représente un danger pour la clôture. Aussi le théoricien décrit-il chacune d'entre elles avec beaucoup de précisions, que ce soit son emplacement, ses dimensions, sa forme, les matériaux à employer, allant jusqu'à déterminer la distance entre les barreaux des grilles et le nombre de verrous.

Outre ces textes théoriques qui tendent vers un idéal, les constitutions des bénédictines de la Paix Notre-Dame abordent l'architecture du monastère dans le chapitre 7, intitulé « De la closture et de ce qui appartient à icelle »¹³. La teneur du propos fait écho aux prescriptions des théoriciens de la clôture en se concentrant exclusivement sur la description des murs, des grilles et des espaces qui doivent garantir la séparation physique de la communauté et de leurs visiteurs ecclésiastiques ou laïcs.

Après deux articles justifiant le choix d'une clôture modérée et la délégation d'un certain nombre de tâches à des séculiers, le chapitre aborde les questions architecturales à partir du troisième article dédié à l'enclos monastique : « La maison debvra estre bien entourée de murailles que personne de nuls costé ny puisse entrer sans congé »¹⁴. Le texte ne s'attarde pas sur ce point, car il enchaîne aussitôt sur les grilles qui divisent les espaces intérieurs des bâtiments, à commencer par les parloirs : « [...] il y aura une place en la maison de laquelle par ung gril des religieuses puissent parler a ceux qui les viendront visiter, et au devant du gril sera une courtinne où certain voile lequel au jugement de l'abbesse sera levé ou abbaissé, mais quand avecq permission ledict voile sera levé il ne sera permis au religieuses de parler ains elles garderont le silence jusq[ues] à ce qu'il soit r'abbaissé, et lors elles pourront continuer les devis avec ceux qui les ont appelés »¹⁵. La grille du parloir, conforme aux prescriptions borroméennes, est associée à un comportement précis à adopter, à des précautions d'usage qui régissent les échanges dans le parloir : si la vue est autorisée, le silence est de mise. Le quatrième article, très bref, est consacré à la grille dans le confessionnal qui doit elle aussi être équipée d'un rideau.

13 - Archives PND Liège, 32.

14 - *Ibid.*

15 - *Ibid.*

La règle poursuit avec un cinquième article qui affine la description des grilles, témoignant de l'attention qui doit leur être accordée : « [Que] les treillis ou le grill ne soient ny trop larges ny trop estroictes afin que la veue n'en soit empêchée, sy quelq[ues] fois on permettoit de se voir, laquelle permission ne se fera que fort rarement et pour causes d'importance, et debvrat ledict treillis estre ou double ou armée de poinctes »¹⁶. Par définition, la grille double superpose deux grilles et est généralement répandue auprès des congrégations religieuses féminines. On la retrouve notamment chez les annonciades célestes, fondées à Gênes en 1604, qui utilisent une double grille de fer pour garantir la solidité de la clôture¹⁷. Les grilles à pointes sont quant à elles utilisées chez les carmélites déchaussées, « afin que ceux qui y parlent n'en puissent approcher le visage »¹⁸.

Enfin, l'article 6 de la règle des bénédictines requiert la présence et l'utilisation d'un tour : « Tout ce qu'il debvra estre receu en la maison y sera receu par le tournoir, [si ce] n'est que les choses soyent si grandes qu'elles ny puissent passer, et sera ledict instrument tousjours assurez par dedans la maison et ne s'osera ny ne s'ouvrira jamais sans necessité et le treillis aussy ne s'ouvrira sinon pour le respect des personnes qui demanderont de parler à l'abbesse »¹⁹. Le « treillis » évoqué ici désigne sans doute une petite ouverture grillagée située non loin du tour et qui permet de communiquer lors de la remise des objets.

Sur le papier, l'architecture de ces monastères féminins semble donc être restreinte à la clôture et à sa traduction matérielle au moyen des dispositifs que sont les murs, les grilles et le tour. Les indications de la règle des bénédictines de la Paix Notre-Dame ne sont toutefois pas précises au point de donner les dimensions des murs et des ouvertures, autorisant une petite marge de liberté aux communautés religieuses. Néanmoins, les *Constitutions* trahissent les mêmes préoccupations que les théoriciens : la clôture matérielle doit limiter les échanges, les entrées et les sorties au strict minimum. En dehors des infrastructures liées à la clôture des religieuses, les textes normatifs restent pratiquement muets, notamment sur les programmes architectural et ornemental des édifices.

16 - *Ibid.*

17 - *Coutumes et exercices qui se pratiquent au monastère de l'Annonciade de Gênes*, s. l., s. n., 1640, p. 178.

18 - Giovanni Agostino GALLICIO, *Cérémonial pour l'usage des religieuses carmélites deschaussées de l'ordre de Notre Dame du Mont Carmel érigé en France selon la première Règle*, Paris, G. Josse, 1659, p. 445.

19 - Archives PND Liège, 32.

2.2. Un exemple de réalisation : l'église et le chœur des religieuses des bénédictines de Liège.

À l'heure actuelle, le monastère des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège et plus particulièrement, son église greffée du chœur des religieuses et du confessionnal, sont les mieux conservés à l'échelle de l'ensemble de la production architecturale de l'ordre sous l'Ancien Régime²⁰. Il est d'ailleurs toujours occupé par les bénédictines qui ont dû racheter le bâtiment à plusieurs reprises depuis la suppression de la communauté et la nationalisation de leurs biens en 1796.

Le monastère de Liège a été fondé par des religieuses issues de la communauté de Namur²¹, arrivées à Liège en deux groupes successifs, le premier en septembre 1626 et le second en janvier 1627²². Après avoir occupé des espaces provisoires durant presque deux ans, les fondatrices s'établissent définitivement dans le faubourg Saint-Gilles (actuelle faubourg d'Avroy) où elles acquièrent, le 14 juillet 1628, une propriété d'une surface d'environ trois « bonniers » (environ deux hectares et demi) où sont implantés quelques bâtiments agricoles²³. Le couvent est donc établi hors les murs, malgré les recommandations des pères du concile de Trente qui prônent l'établissement *intra muros* des monastères féminins, ajoutant ainsi les remparts urbains à l'enceinte conventuelle pour la sauvegarde des moniales et de leurs vertus²⁴. Les bénédictines ne sont toutefois pas les seules à s'installer dans les faubourgs de Liège qui accueillent près de la moitié des communautés féminines liégeoise, les obligeant à se réfugier dans l'enceinte urbaine lors des nombreux sièges qui menacent la ville au cours du XVII^e siècle²⁵. Au faubourg Saint-Gilles, les bénédictines rejoignent les augustines de Notre-Dame des Anges qui s'y sont établies en 1623²⁶. Par la suite, s'installent non loin une communauté anglaise de chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre

20 - Les parloirs et le tour d'Ancien Régime n'étant pas conservés à Liège, ils ne seront donc pas analysés ici.

21 - La chronique de la communauté de Liège ayant été perdue, la fondation liégeoise est documentée principalement par celle de Namur. Voir note 8.

22 - *Ibid.*, p. 162.

23 - *La Paix Notre-Dame à Liège. Trois siècles de vie bénédictine à l'ombre de la Cité Ardente 1627-1927*, Liège, H. Poncelet, 1927, p. 37.

24 - Guieseppe ALBERGIO (dir.), *Le magistère de l'Église. Les Conciles œcuméniques, II-2. Les décrets : De Trente à Vatican II*, éd. fr. sous la dir. d'André Duval et alii, Paris, Cerf, 1994, p. 1581.

25 - Sylvie BOULVAIN, *Contribution à l'histoire religieuse de la ville de Liège : la fondation de couvents à l'époque moderne*, mémoire de licence en histoire inédit, Université de Liège, 1994, p. 14-18.

26 - *Ibid.*, p. 95-98.

en 1642²⁷ puis un second monastère d'annonciades célestes en 1677²⁸. Comme en témoignent les plans anciens de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles, le faubourg est relativement peu peuplé avant l'époque industrielle et offre par conséquent un espace disponible pour l'installation des « nouveaux ordres » : à partir de 1620, la municipalité s'oppose de plus en plus fermement à leur établissement *intra muros* où la densité des établissements religieux est déjà très forte²⁹.

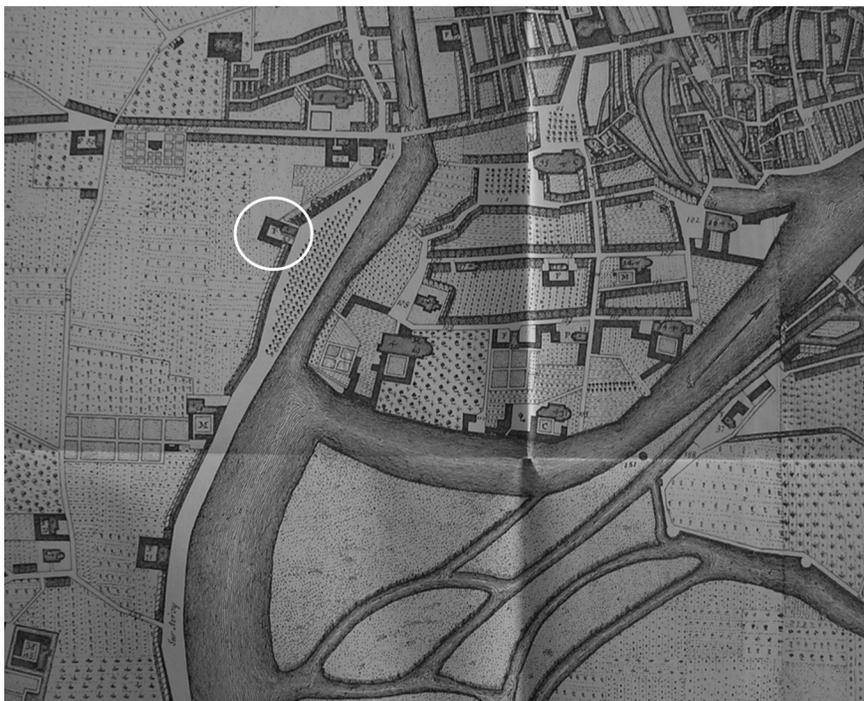


Figure 3 : Plan de la ville et faubourgs de Liège fait par le sieur Lambert Thonus, yngénieur avec privilège de son altesse sérénissime évêque et prince de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Loz, etc., 1730. Extrait de Th. Gobert, Liège à travers les âges. Les rues de Liège, t. 1, Liège, Georges Thone, 1926, dépliant. Cliché J. Piront. Le monastère des bénédictines est entouré d'un cercle blanc.

27 - Isabelle HAVELANGE, « Les jésuitesses et les sépulcrines anglaises à Liège sous l'Ancien Régime », *Annuaire d'histoire liégeoise*, 1980-1981, vol. 21, n° 45, p. 1-48. Sylvie BOULVAIN, *op. cit.*, p. 160-162.

28 - Sylvie BOULVAIN, *op. cit.*, p. 84-88. Julie PIRONT, « L'architecture du couvent des célestines de Liège-Avrois », *Leodium*, 2008, vol. 93, n° 2, p. 61-90.

29 - Sylvie BOULVAIN, *op. cit.*, p. 21-22 et 42-43.

Les bâtiments monastiques des bénédictines sont édifiés progressivement au cours du XVII^e siècle. Une muraille de pierre est érigée en 1642, puis un cloître achevé en 1645³⁰. Il faut attendre les dernières décennies du siècle pour que la modeste chapelle soit remplacée par une église digne de ce nom, bâtie de 1680 à 1690 sur les plans d'une religieuse de la communauté, Aldegonde Desmoulins (v. 1611-1692)³¹. Reçue sans dot au monastère en 1640 en considération de son « rare et extraordinaire belle Esprit », cette fille de peintre a sans doute bénéficié d'une formation dans le cadre familial. Elle « savoit escrire tout les sorte de lettre en perfection, composer lettre vers, pindre, faire les fleurs à la gomme »³². Sa notice nécrologique précise encore qu'elle « a apportez l'art de peindre tant en figure, fleure, et mignature, elle faisoit très parfaitement l'or bruntÿ sur le bois, et sur le vélin, [...] elle a mis aussi la broderie tant à l'or qu'à la soie en leur perfection, aÿant designé les ouvrages qui ont estez fait de son tems »³³. Dotée de ces talents d'artiste, elle dresse le plan de l'église vers 1675 puis, à partir de 1680, surveille le chantier de construction, car « elle s'entendoit à l'architecture »³⁴. Au cours du chantier, le chœur des religieuses est agrandi et prend la configuration qu'on lui connaît encore aujourd'hui. L'église des bénédictines se caractérise par la position biaise de sa façade, résultant probablement des contraintes urbanistiques³⁵ : le bras de la Meuse bordé par un axe de circulation, remplacé au XIX^e siècle par le boulevard d'Avroy, ne permettait pas d'envisager une autre option. Long de seize mètres et large de sept mètres et demi dans le sanctuaire, l'édifice atteint dix-sept mètres de haut, des dimensions qui s'inscrivent dans la moyenne des églises conventuelles féminines³⁶.

30 - *La Paix Notre-Dame à Liège, op. cit.*, p. 53.

31 - Joseph DEMARTEAU, « L'église des bénédictines de Liège. Son architecte dame Aldegonde Desmoulins, poète wallon et miniaturiste (1640-1692), et son sculpteur Arnold du Honthoir », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1908, vol. 38, p. 149-200.

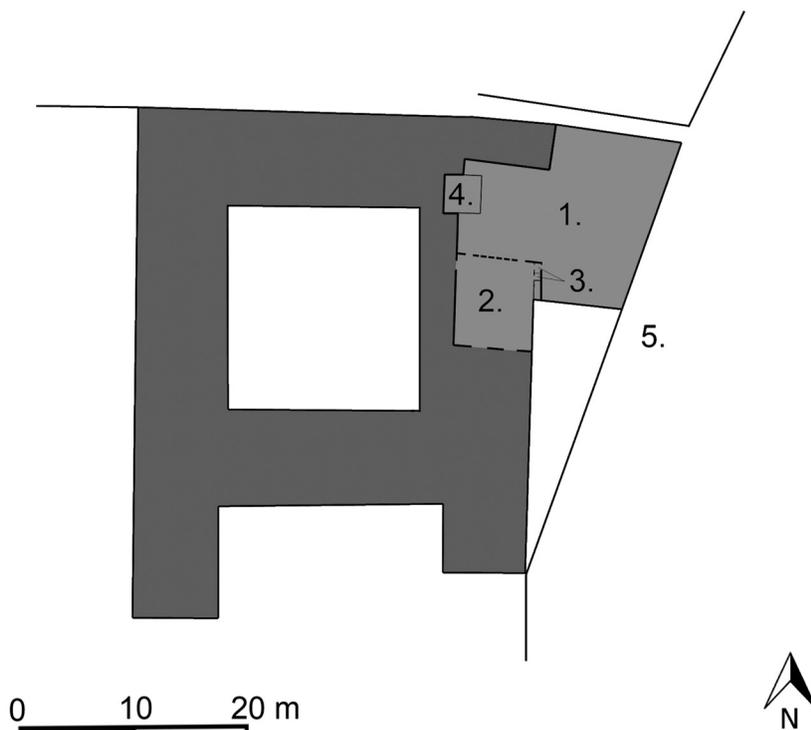
32 - Archives PND Liège, 7 : *Registre contenant la réception des filles et leur profession, en ce présent monastère de la Paix N[ot]re-Dame, come aussi les dottes qu'elles y ont apportez en aumonne, et les jours de leur trespas commençant l'an 1627, XVII^e-XVIII^e siècles*, p. 13.

33 - *Ibid.*, p. 13v.

34 - *Ibid.*, p. 13v.

35 - À moins qu'il ne s'agisse d'une erreur, comme le laisse entendre Joseph DEMARTEAU, *op. cit.*, p. 38.

36 - À titre comparatif, les églises des annonciades célestes mesurent en moyenne dix-sept mètres de long pour neuf mètres de large. Julie PIRONT, *Empreintes architecturales de femmes sur les routes de l'Europe : étude architecturale des monastères des annonciades célestes fondés avant 1800*, t. 1, thèse de doctorat inédite en histoire de l'architecture, Université catholique de Louvain, 2013, p. 325-327. – Les églises des clarisses dépassent rarement vingt à vingt-cinq mètres de long et sept à neuf mètres de large. Francesca LACOUR, « L'architecture des monastères de clarisses en France aux XVII^e-XVIII^e siècles », Geneviève BRUNEL-LOBRICHON (dir.), *Sainte Claire d'Assise et sa postérité*, actes du colloque de l'UNESCO, 29 septembre-1^{er} octobre 1994, Nantes, Association Claire aujourd'hui, 1995, p. 324-325.



**Fig. 4. Plan-masse de l'abbaye des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège, état actuel. Croquis J. Piront. Légende :
1. Eglise, 2. Chœur des religieuses, 3. Confessionnal des religieuses, 4. Emplacement du clocher de l'église, 5. Boulevard d'Avroy (ancien faubourg Saint-Gilles).**

Construite entièrement en pierre calcaire de Meuse, la façade principale adopte une composition très répandue au XVII^e siècle. Haute de deux registres, elle est scandée de pilastres à chapiteaux ioniques au rez-de-chaussée, composites au niveau supérieur, soutenant un entablement à légers ressauts. La large travée centrale est percée d'une porte à fronton curviligne, surmontée à l'étage d'une rosace puis d'une niche abritant une statue de la Vierge. Cette travée est coiffée d'un fronton dominé d'une croix et encadrée par deux ailerons amortis par des pots-à-feux. De part et d'autre, les deux travées latérales sont plus étroites et chacune est ajourée d'une fenêtre à clé. Les élévations des flancs de l'église reproduisent en version plus modeste l'élévation de la façade principale : une division en trois travées ajourées de trois fenêtres au niveau inférieur et surmontées d'une fenêtre centrale encadrée d'ailerons, formant lucarne.



Figure 5 : Façade de l'abbatiale des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège, état actuel. Cliché Julie Piront.



Figure 6. Abbatiale, chœur des religieuses et aile conventuelle des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège, état actuel. Cliché Julie Piront.

La structuration de la façade principale en trois travées annonce les trois vaisseaux intérieurs. Une fois la porte et le vestibule d'entrée franchis, le plan de l'église consiste en une nef unique terminée par un chevet plat (fig. 7) et adjointe de deux bas-côtés très courts abritant les autels latéraux. Vestibule compris, l'église adopte presque un plan en croix, encadré de trois espaces secondaires placés dans les angles intérieurs de l'édifice, l'espace sud-est étant inexistant. Ainsi l'espace nord-est, adossé à la façade, n'a pas de fonction liturgique. Il permet de rééquilibrer judicieusement le volume intérieur qui n'est, de cette manière, pas impacté par la façade biaise. Cette astuce démontre l'intelligence et la maîtrise de son architecte qui est parvenue à produire un édifice cohérent malgré les contraintes urbanistiques.



Figure 7 : Sanctuaire de l'église des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège, état actuel. Cliché Julie Piront.

De part et d'autre du sanctuaire, la sacristie et le chœur des religieuses se font face l'un à l'autre. Le chœur des religieuses est latéral : il n'adopte donc pas la formule idéale du chœur derrière le maître-autel recommandée par Charles Borromée, mais il reflète un parti architectural souvent retenu dans les couvents féminins post-tridentins au nord des Alpes, notamment ceux des visitandines et

des annonciades célestes³⁷. Un peu plus petit que la nef, le chœur des religieuses est meublé de stalles qui peuvent accueillir jusqu'à une soixantaine de religieuses. Un orgue du XVIII^e siècle atteste de la place accordée à la musique dans la liturgie et le cas échéant, confère un certain apparat aux cérémonies de prise d'habit et de profession³⁸.



Figure 8 : Chœur des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège, état actuel. Cliché Julie Piront.

37 - Julie PIRONT, *Empreintes architecturales de femmes*, op. cit., p. 332. Laurent LECOMTE, « Ni voir ni être vues. Clôture et cura monialium dans les couvents féminins français aux XVII^e et XVIII^e siècles », Monique CHATENET, Claude MIGNOT (dir.), *L'architecture religieuse européenne au temps des Réformes : héritages de la Renaissance et nouvelles problématiques (De architectura, 12)*, actes des deuxièmes Rencontres d'architecture européenne, 8-11 juin 2005, Paris, Picard, 2009, p.264-265. Laurent LECOMTE, « 'L'église intérieure' : le chœur des religieuses en France à l'époque post-tridentine », Sabine FROMMEL, Laurent LECOMTE (dir.), *La place du chœur. Architecture et liturgie du Moyen Âge aux Temps Modernes*, actes du colloque de l'EPHE, 10-11 décembre 2007, Paris, Picard, 2012, p. 205.

38 - Signé Le Picard, l'orgue, buffet et instrument, ainsi que le mobilier du chœur des religieuses et de la sacristie sont classés comme patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie.

Le chœur des religieuses est séparé de l'église par une grille encadrée de deux portes ouvragées, exceptionnellement bien conservées. Le maillage est suffisamment aéré pour permettre aux religieuses de voir le maître-autel, ainsi que le prévoit la règle. Cette grille en fer était pourvue autrefois de volets (en bois ?) comme en attestent les traces des gonds. Elle a la particularité de s'ouvrir en son centre, dégageant une fenêtre de communication destinée à la communion des religieuses, aux prises d'habit et aux professions des religieuses.



Figure 9 : Grille du chœur des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège, état actuel. Cliché Julie Piront.

Le décor sculpté ajouré qui encadre la grille est remarquable : un réseau de rosaces et de rinceaux végétaux magnifient ce dispositif, attirant précisément l'attention sur ce qu'il cache. Par ailleurs, les deux portes de part et d'autre indiquent que la clôture des bénédictines n'est peut-être pas si étanche que ce qu'elle n'y paraît, malgré les nombreuses prescriptions de la règle et des théoriciens de la clôture.

En vis-à-vis, le mur de la sacristie est doté d'une grille aveugle, encadrée d'un décor et de deux portes en tout point identiques au chœur. Par sa position, cette grille n'avait sans doute pas d'utilité à proprement parler, sinon de mettre en place un trompe-l'œil. Lorsque les volets du chœur étaient fermés, le fidèle dans la nef ne pouvait pas identifier d'emblée la position du chœur des religieuses. Ici encore, l'architecte fait preuve d'une maîtrise des espaces en créant l'illusion de deux chœurs, un jeu sur les apparences qui est propre à l'architecture baroque.

Autre dispositif lié à la clôture des religieuses, le confessionnal s'inscrit parfaitement dans la volonté des décrets du concile de Trente de réaffirmer l'importance du sacrement de la confession. Conforme aux recommandations de Charles Borromée et à la règle de l'ordre, il est logé dans l'épaisseur du mur qui sépare le chœur des religieuses du bas-côté sud de l'église. Il consiste en deux petites pièces, séparées par une grille. Un jeu de portes garantit deux accès indépendants : la religieuse peut atteindre l'espace qui lui est réservé depuis le chœur, tandis que le confesseur y pénètre dans le sien depuis l'église.



Figure 10 : Confessionnal des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège, état actuel. Cliché Julie Piront.

2.3. Une architecture de la clôture.

Au regard des textes normatifs, l'architecture des monastères féminins, y compris ceux des bénédictines de la Paix Notre-Dame, est une architecture de la clôture incarnée par les hauts murs, les grilles et le tour. Ainsi l'abbaye de Liège est-elle conforme à ces prescriptions et aux exigences tridentines, comme en témoignent les vestiges exceptionnels que sont l'église et la sacristie, le chœur des religieuses et le confessionnal.

En revanche, aucune indication n'est fournie par la règle en ce qui concerne les autres pièces du monastère, pas même sur les logements des pensionnaires qui vivent au sein de l'établissement. Ce silence est sans doute délibéré pour concéder une marge de liberté et une souplesse d'adaptation aux contraintes urbaines.

La religieuse architecte de Liège a su exploiter ces non-dits pour inscrire son unique œuvre architecturale dans les tendances artistiques de son temps tout en exploitant l'ambiguïté de la clôture : les nombreuses portes, les grilles ouvragées, les volets, les rideaux et même la configuration des lieux jouent avec le visible et l'invisible, conférant ainsi à ces espaces sacrés des effets de théâtre propres à l'univers baroque.